

# Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/MAI/073	
Date du conseil municipal 27/05/2021	овјет :
Date de la convocation 21/05/2021	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET SAINT ANTOINE
Date de l'affichage 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

# Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

#### Étaient absents:

- Philippe **DUCQ** représenté par Suzanna **MARTINET**
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1, l 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

VU le vote du Budget Primitif 2020,

Vu les décisions modificatives et virements de crédits 2020,

Vu le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif,

Vu la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la conformité du Compte de Gestion 2020 avec le Compte Administratif du budget Saint Antoine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

# **ARTICLE 1:**

DIT que le Compte de Gestion 2020 du budget Saint Antoine se présente comme suit

- Section de fonctionnement
  - o LES RECETTES:
- Le chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 92 609.31€
  - o LES DEPENSES:
- Le chapitre 011 «charges à caractère général» pour 92 609.30€

# Soit:

Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 0.01€

# **ARTICLE 2:**

APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du budget Saint Antoine.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1er juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en Sous-Préfecture le Et de la transmission ou notification et publication le

Le Maire Nolwenn LE BOUTER

